



L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

JUIN 2007

Exceptionnellement, pour la Fête nationale
ainsi que la Fête du Canada,
le bureau municipal sera fermé les :

25 JUIN ET 2 JUILLET 2007

Veillez noter que le camp de jour
débutera le 26 juin 2007, dès 9 heures.

RAPPEL TAXES

Échéance du deuxième versement de taxes municipales le
12 juin prochain. Paiement à la Caisse Populaire (au
comptoir, par guichet, ou Accès D), par la poste ou au bureau
municipal situé au 281, montée Saint-Vincent (en argent ou par
chèque).

*La Fête nationale
du Québec 2007*



HORAIRE DES ACTIVITÉS

Samedi le 23 juin

15 h 00 Théâtre de marionnettes **Les deux mains**
20 h 00 Cérémonial, discours patriotique et
levée du drapeau
20 h 30 Spectacle musical gratuit en plein air avec le
groupe **La Révolte**
21 h 30 Feu d'artifice des pompiers du service des
incendies de la Municipalité de Saint-Placide
22 h 00 Reprise du spectacle
23 h 00 Feu de joie de l'Association des pompiers
de Saint-Placide
24 h 00 Fin des festivités

Dimanche le 24 juin

9 h 30 Messe de la Saint-Jean à l'Église
de Saint-Placide
10 h 15 Marché aux puces organisé par le Cercle
de fermières de Saint-Placide
10 h 30 Exposition d'artistes-peintres au presbytère
11 h 00 Course de boîtes à savon (5^e édition)
13 h 00 Tournoi de pétanques derrière le presbytère
16 h 00 Fin des festivités

VENEZ EN GRAND NOMBRE FÊTER AVEC NOUS LA FÊTE NATIONALE !

N. B. Consommations et restauration sur les lieux.

*Organisé par le Comité d'organisation de la Saint-Jean
en collaboration avec la Municipalité de Saint-Placide.*



ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le 4 juin dernier, lors de l'assemblée ordinaire, le conseil municipal a adopté les résolutions suivantes :

- D'adopter le second projet de règlement modifiant le zonage de l'ex-village pour permettre la construction d'habitation pour personnes âgées ;
- De reconduire l'entente de récupération des halocarburés des électroménagers avec le Grenier populaire des Basses Laurentides ;
- D'accorder le contrat de cartographie des zones inondables aux consultants Hudon, Perron et Bélanger ;
- D'autoriser l'aménagement d'une aire de danse au parc Adélaïde-Paquette ;
- D'autoriser la location d'espaces sur l'enseigne communautaire au coin de la rue de l'Église et de la route 344 ;
- D'autoriser la vente du camion de secours Chevrolet 1975 à l'entreprise Les Constructions CDS inc. ;
- D'autoriser la vente de 35 boyaux usagés provenant du service Incendie à M. Daniel Laviolette ;
- De remercier M. David Sabourin, stagiaire au service d'Incendie, durant 40 heures ;
- D'engager M. Raphaël Sauvé comme journalier pour l'été ;
- De renouveler l'adhésion à l'Association Touristique des Laurentides pour l'année 2007-2008 ;
- De refuser ou d'interdire l'émission de bon de commande à Mironor inc. pour la gestion du compost ;
- D'accorder une subvention pour le bal des finissants de l'École secondaire d'Oka (100 \$), au Comité d'aide alimentaire des Patriotes (100 \$), à la fondation SERCAN (50 \$), à l'Association des pompiers volontaires de Saint-Placide (350 \$) ;

**Prenez note que la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu
le lundi 9 juillet 2007, à 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carrières.**



SÉCURITÉ PUBLIQUE



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL VACANCES DE LA CONSTRUCTION

Veillez prendre note que le bureau municipal **sera fermé du 16 juillet 2007 au 27 juillet 2007, pour les vacances de la construction.** Si vous prévoyez avoir besoin de permis ou certificat de conformité durant ces deux semaines, vous devrez en faire la demande à M. Jean-Claude Millette **avant le jeudi 5 juillet 2007, 16 h.** Prenez note que vous pouvez rencontrer l'inspecteur municipal **sur rendez-vous seulement.** Pour de plus amples informations, communiquez avec celui-ci au 450 258-2305, poste 229.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT 10-11-2006 RELATIF AUX VENTES DE DÉBARRAS (ventes de garage)

Les ventes de débarras (ventes de garage) sont interdites sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Placide, à l'exception des trois (3) périodes suivantes :

- la fin de semaine de la Fête des Patriotes (3^e lundi de mai) ;
- la fin de semaine de la Fête du Canada (1^{er} juillet) ;
- la fin de semaine de la Fête du Travail (1^{er} lundi de septembre).

Au cours de ces périodes, les ventes de débarras (ventes de garage) sont autorisées si elles ont lieu sur une propriété résidentielle, sans l'obtention d'un permis, pour trois (3) jours consécutifs de 9 h à 17 h, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

Il est interdit de faire des feux en plein air que ce soit pour faire brûler des feuilles, branches ou autres.

Les feux dans un foyer extérieur sont permis uniquement si ceux-ci sont munis d'un pare-étincelles.

La Sûreté du Québec est autorisée à émettre des contraventions à toute personne qui contrevient à la réglementation municipale.

La première amende est fixée à 100 \$ pouvant atteindre un maximum de 1 000 \$



LOISIRS



COURS DE CONDUCTEUR D'EMBARCATION DE PLAISANCE

Samedi 7 juillet 2007, de 8 h à 12 h à la salle Jean-Paul-Carrières

Inscription obligatoire avant le 21 juin 2007, 16 h.

(minimum de 10 inscriptions requises afin que le cours soit offert)

Coût résident : 45 \$ (60 \$- 15 \$)
Coût résident Oka : 60 \$
Coût non-résident : 69 \$

La carte de compétence de conducteur d'embarcation de plaisance, sera dorénavant **obligatoire à compter du 15 septembre 2009** suite à une imposition par voie législative de Transport Canada. En effet tous les conducteurs d'embarcations tels que : embarcation de plaisance munie d'un moteur, motomarine, canot et kayak, voilier et planche à voile, hydroglisseur, et aéroglisseur seront tenus de suivre ce cours.

Le cours est d'une durée de 4 heures incluant l'examen. Celui-ci est composé de 36 questions à choix multiples. La note de passage est fixée à 75%, soit un minimum de 27 bonnes réponses. Nous remettons le livre " Brevet d'Opérateur Nautique " aux élèves lors de l'inscription afin qu'ils se familiarisent avec la matière avant le cours.

Pour informations, communiquez avec M^{me} Johanne Béliveau au 450 258-2305

Balle molle

mixte

Formation
d'équipes amicales

Pour de plus
amples informations,
communiquez avec :

**M. Pierre Dubreuil
450 258-1070**



COMMUNIQUÉS

BÉNÉDICTION SPÉCIALE



Dimanche, le 17 juin 2007, il y aura bénédiction des vélos, motos, véhicules et planches à roulettes devant l'église de Saint-Placide.

Pour la saison estivale, en particulier, venez vous placer sous la protection de Dieu. Profitez de l'occasion pour assister à la messe à 9 h 30 durant laquelle il y aura un surveillant à l'extérieur de l'église. Venez nombreux ! Nous serons heureux de vous saluer !

À dimanche, le 17 juin 2007 !

Le comité de pastorale paroissiale



COLLECTE DE SANG DU MAIRE DE SAINT-PLACIDE

Quand ? Le 11 juin de 14 h à 20 h

Où ? À la salle Jean-Paul-Carières au 281, montée Saint-Vincent

Objectif ? 70 dons

Faites comme moi, le 11 juin prochain, venez donner la vie,
sang-vous une vie ne sera plus la même !

Nous vous attendons en grand nombre !

À bientôt !

Denis Lavigne, maire

LA SOCIÉTÉ ARTS ET CULTURE DE SAINT-PLACIDE

présente sa programmation de juin 2007

À votre café bistro LE TRÉCARRÉ Centre de diffusion culturelle et artistique 79, boul. René Lévesque (450-258-1171)

EXPOSITION D'ART VISUEL, DU 7 JUIN AU 30 JUIN

Exposition des œuvres de Lucienne Auphan, artiste-peintre de Saint-Placide « L'eau source de vie »

Sous le thème de l'eau où coulent mers, rivières et ruisseaux, ces petites toiles narratives des activités quotidiennes, terre-à-terre, sont composées de personnages curieux, contemplatifs, quelquefois en action, ou en réflexion. C'est le questionnement de l'artiste, préoccupée par l'avenir des gens dans notre XXI siècle. Lucienne Auphan est une autodidacte qui s'est ressourcée auprès de quelques grands peintres, dont Roland Palmerthi.

Après-midi de vernissage : le SAMEDI 9 JUIN, 14 H - vin d'honneur et fromages.

SPÉCIAL SOIRÉE DANSE MILONGA, DIMANCHE 24 JUIN À PARTIR DE 19 H Prix d'entrée

Cette soirée est consacrée à la danse joyeuse et festive du Milonga, danse argentine, proche du tango.

Présence d'artistes argentins.

FESTIVAL PÂTES À TOUTES LES SAUCES ! LES JEUDIS SOIRS AU CAFÉ-BISTRO EN JUIN ! SURVEILLEZ NOS ANNONCES ET NOS PRIX !

COURS DE DANSE DE TANGO POUR LES AMIS DU TRÉCARRÉ

Ateliers intensifs d'initiation au Tango. Les dimanches matins 10 et 17 juin de 10 h 30 à 12 h sous la conduite amicale de Yves Mayrand et Claire Laforest

LES VENDREDIS EN MUSIQUE – SOUPER SPECTACLES – SOUPER 18 H – SPECTACLE 20 H – ENTRÉE 10 \$ - RÉSERVATIONS

VENDREDI 8 JUIN Une première Au Trécarré avec MARIE-MARINE LÉVESQUE, Auteure-compositrice-interprète

VENDREDI 22 JUIN Musique cubaine avec le groupe LOS CORALES. ÇA VA BOUGER !

VENDREDI 29 JUIN PATRICK OLAFSON interprète Michel Legrand, accompagné au piano de Marc-André Cuirrier

TAM-TAM et J'AM

VENDREDI 15 JUIN souper 18h, soirée 20h. Brigitte Blanchard et son Djembé votre animatrice : un rendez-vous simple et amical où les tam-tamistes sont ceux et celles qui mènent la musique ! Entrée 5\$



TOUS À L'ÉCOLE
BORD-NET
GRANDE CORVÉE DE
NETTOYAGE DES BERGES

DE 10 HEURES À 16 HEURES
APPORTEZ VOS GANTS, VOS BOTTES ET RATEAUX
ON FOURNIT LES SACS VERTS
PRIX: UN ARBUSTE ADAPTÉ AUX MILIEUX HUMIDES SERA OFFERT
À MIDI: MENU BORD-NET AU TRÉCARRÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AU ZONAGE DE L'EX-VILLAGE DE SAINT-PLACIDE
NUMÉRO 184-93 TEL QU'AMENDÉ

AVIS, est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire :

QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 mai 2007 sur le premier projet de règlement, le conseil municipal a adopté, par la résolution numéro 134-06-2007, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 4 juin 2007, le second projet de règlement numéro 2007-02 modifiant le règlement relatif au zonage de l'ex-Village de Saint-Placide numéro 184-93 afin d'ajouter un usage additionnel à savoir: habitation pour personnes âgées.

QUE le principal objet du règlement est de permettre l'usage d'habitation pour personnes âgées dans la zone RB-15

QUE ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE les personnes intéressées de la zone RB-15 et des zones contiguës peuvent déposer à la Municipalité une demande valide à l'effet qu'un règlement contenant toute disposition susceptible d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone ou des zones d'où proviendra une demande valide.

QUE toute demande relative aux dispositions mentionnées à la présente peut provenir des personnes intéressées de la zone concernée (RB-15) et des zones contiguës à cette zone (CA-1, RA-5, RT-7, CA-14, CI-16).

QUE pour être valide, toute demande d'approbation doit remplir les conditions suivantes :

1. Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
2. Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
3. Être reçue au bureau de la directrice générale au plus tard le **18 juin 2007, à 16 heures.**

QUE les renseignements, permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande, peuvent être obtenus au bureau de la directrice générale situé au 281, montée Saint-Vincent à Saint-Placide, du lundi au jeudi de 9 à 12 h et de 13 à 16 h et le vendredi de 9 à 12 h

QUE toute disposition du second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide, pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

QU'une copie de ce second projet de règlement est disponible, sans frais, au bureau de la directrice générale, au bureau municipal situé au 281, montée Saint-Vincent, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 6^e jour du mois de juin de l'an deux mille sept.

Diane Desjardins, directrice générale par intérim

